



## Journée Mondiale de la Santé et de la Sécurité au Travail 2015

### Thème 4 : EVALUER LE RISQUE ROUTIER

# Programme



**QUELQUES DEFINITIONS**

**LA PREVENTION DU RISQUE ROUTIER**

**ANALYSE DU COUT D'UN ACCIDENT ROUTIER**

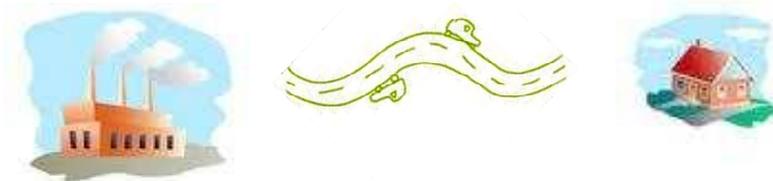
**PRESENTATION D'UN LOGICIEL D'AIDE A L'EVALUATION  
DU RISQUE ROUTIER**



## Le risque Trajet

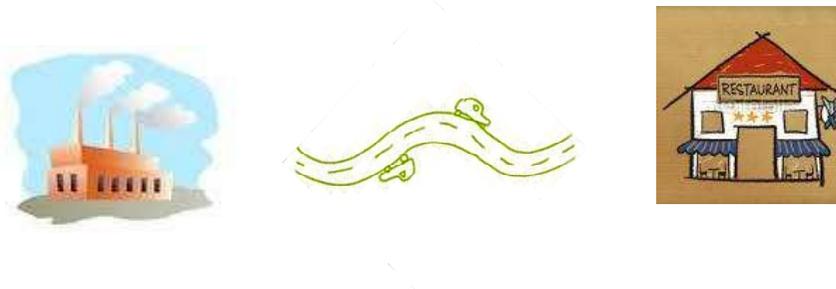
Déplacement d'un salarié pendant le trajet d'aller ou de retour entre :

- le lieu de travail et sa résidence principale,



OU

- le lieu de travail et celui où il prend habituellement ses repas (restaurant, cantine...)

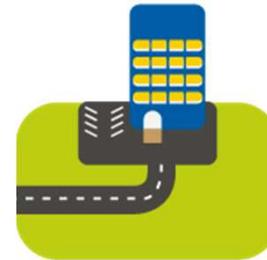
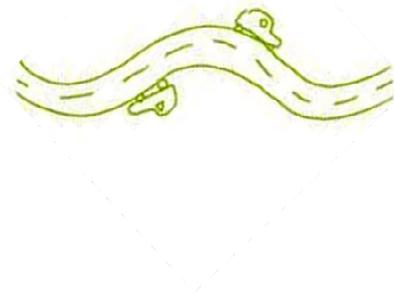


## QUELQUES DEFINITIONS



### Le risque Mission

Déplacement d'un salarié dans le cadre d'une mission définie par l'entreprise.



*L'accident de mission est un accident du travail, car l'autorité de l'employeur sur le salarié demeure même en dehors de l'entreprise.*

# ATTENTION



## **Accident de mission / Accident de trajet :**

La présomption d'imputabilité qui existe pour l'accident de travail, n'existe pas pour l'accident de trajet.



## Le risque routier : 1<sup>ère</sup> cause de décès en entreprise

Données globales des accidents

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Effectifs salariés</b>	66 841	69 091			76 667	79 819	75 518

### Accidents du Travail (AT)

<b>AT avec arrêt</b>	3 195	3 256	3 250	3 568	3 417	3 278	3 207
<b>AT sans arrêt</b>	1 735	1 720	1 179	1 412	1 340	1 013	936
<b>Décès (routiers)</b>	4	9 (4)	4	6 (3)	3 (1)	3	8 (3)
<b>Nombre total d'accidents</b>	4 934	4 985	4 433	4 986	4 760	4 294	4 151

### Accidents de trajet

<b>Accidents avec arrêt</b>	226	226	218	237	178	232	197
<b>Accidents sans arrêt</b>	49	49	55	51	52	22	41
<b>Décès</b>	3	3	4	2	5	2	0
<b>Nombre total d'accidents</b>	250	278	277	290	235	256	238

**3**

**7**

**4**

**5**

**6**

**2**

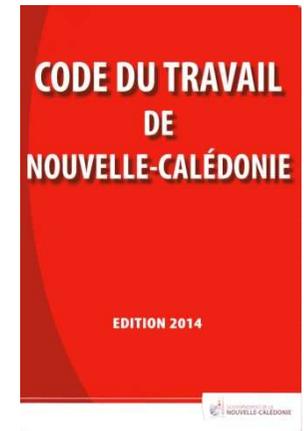
**3**

## EVALUATION DU RISQUE ROUTIER



Le risque routier : un risque professionnel à ne pas négliger

Comme pour tout risque lié à l'activité de l'entreprise, l'employeur  
« *prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et  
protéger la santé des travailleurs* » (Lp 261-1 du code du travail).



**L'évaluation des risques professionnels** constitue le  
point de départ de la démarche de prévention de  
l'entreprise.

Elle doit par ainsi intégrer le risque routier au même titre  
que les autres risques.

# EVALUATION DU RISQUE ROUTIER



Pour une démarche réussie, il faut :

- *L'implication du chef d'entreprise*



- *Participation du personnel*



- *Associer des acteurs extérieurs*

*GPSST*





## ETAT DES LIEUX

Identifier les risques, c'est faire un état des lieux des déplacements dans le cadre d'une mission et des trajets, et connaître la sinistralité pour mesurer l'importance du risque routier dans l'entreprise.

Recensement de tous les déplacements :  
Trajets domicile / travail  
Missions

Collecte des informations sur l'accidentologie



## ETAT DES LIEUX – DEPLACEMENTS TRAJETS

### *Recensement des trajets*

Durée moyenne d'un trajet A/R Domicile / Lieu de travail			
< 15min	< 30min	< 1h	< 2h

Distance moyenne d'un trajet A/R Domicile / Lieu de travail			
< 15km	< 30km	< 50km	50km et plus



## ETAT DES LIEUX – DEPLACEMENTS TRAJETS

### *Recensement des trajets*

Utilisation de transports en commun ?	
Par quel transport individuel ? (à moto, à vélo, à pied, en voiture)	
Par du co-voiturage ?	
Retour au domicile à l'heure du repas ?	



## ETAT DES LIEUX – DEPLACEMENTS EN MISSION

### *Recensement du personnel*

	Nombre de personnes	Type de véhicules	Rayon d'actions	Temps quotidien passé à la conduite par personne	Kilométrage moyen annuel par personne
Fonction A	3	Véhicule léger	Urbain	1h	8500 km
Fonction B	1	VUL	Grande Terre	1h30	27 300 km
Fonction C	..	..	..	..	..



## ETAT DES LIEUX – DEPLACEMENTS EN MISSION

### *Recensement des véhicules utilisés*

	Véhicule personnel	Kilométrage annuel	Véhicule de société	Kilométrage annuel	Kilométrage annuel total	Kilométrage moyen par véhicule
Véhicule léger						
Véhicule utilitaire						
Poids lourd						
Deux roues						



## ETAT DES LIEUX – DEPLACEMENTS EN MISSION

### *Recensement de la sinistralité dans l'entreprise*

	Année n-2	Année n-1	Année n
Nombre de déclarations « constats amiables »			
Nombre d'accidents de travail sur la route déclarés à la CAFAT			

# LA PREVENTION DU RISQUE ROUTIER



## 2. PLAN D' ACTIONS - TRAJET



➤ Réduire l'exposition au risque

Privilégier le transport collectif

- Mise en place d'un ramassage du personnel



- Organisation et gestion du co-voiturage



- Incitation financière à utiliser les transports en commun





## 2. PLAN D' ACTIONS - TRAJET



➤ Réduire l'exposition au risque

Limiter les déplacements

- Aménagement d'un espace pour le repas
- Mise en place d'une cantine d'entreprise
- Restreindre le temps de pause déjeuner
- Embauche à proximité du lieu de travail



# LA PREVENTION DU RISQUE ROUTIER



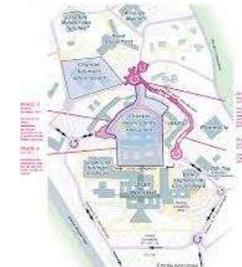
## 2. PLAN D' ACTIONS - TRAJET



➤ Améliorer les conditions de conduite

### Accès et circulation en entreprise

- Aménagement et entretien de la voie d'accès
- Réalisation et affichage du plan de circulation interne
- Agencement d'un parking suffisant au nombre de véhicules
- Aménagement concerté des horaires



# LA PREVENTION DU RISQUE ROUTIER



## 2. PLAN D' ACTIONS - TRAJET



- Améliorer les conditions de conduite

Informier et sensibiliser

- Inciter les salariés à veiller au bon état de leur véhicule
- Prévoir des campagnes de sensibilisation
- Accueil du nouvel arrivant intégrant la prévention du risque routier
- Proposer des stages de sensibilisation à la conduite



Journée Mondiale de la Santé et de la Sécurité au Travail





EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

➤ Appliquer le 1<sup>er</sup> principe de prévention : éviter les risques

... soit éviter les déplacements



Téléphone, internet



Visio conférence



Audio conférence



EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

Organiser les déplacements

- Préparer les déplacements à l'avance, au sein de l'entreprise

Cumul des temps journaliers

Métre	Service/Conducteur	Section	Jours											Finale	Alors	Finale	Finale
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
1234 00 76 (16)	Non Conducteur 1	11:00:47												06:43:50	00:30:44	00:02:06	7:24:43
5678 00 76	Non Conducteur 2	11:13:02												04:26:24	03:30:26	00:00:00	6:42:00
9112 00 76 (3)	Non Conducteur 3	11:10:45												04:44:34	00:41:06	00:00:00	5:35:39
2345 00 76 (9)	Non Conducteur 4	11:05:00												04:58:39	00:14:24	00:09:26	5:20:29
6789 00 76 (1)	Non Conducteur 5	11:01:56												02:01:15	02:00:20	01:00:40	5:02:16
5558 00 76 (12)	Non Conducteur 6	11:13:10												03:30:15	01:30:26	00:13:01	4:49:42
3855 00 76 (7)	Non Conducteur 7	11:06:34												02:42:48	01:29:50	00:30:52	4:42:33
4570 00 76 (13)	Non Conducteur 8	11:07:44												02:32:58	00:52:46	00:44:57	4:10:42
4857 00 76 (2)	Non Conducteur 9	11:10:46												01:53:45	01:50:44	00:00:00	3:44:29
5078 00 76 (10)	Non Conducteur 10	11:09:29												02:02:43	01:41:22	00:00:00	3:44:05
6480 00 76	Non Conducteur 11	11:11:29												00:24:54	00:16:05	00:45:42	1:26:41





EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — À 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

Organiser les déplacements

- Communiquer aux clients et fournisseurs votre engagement dans la prévention du risque routier





EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — À 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

### La gestion du parc de véhicules

#### ➤ Choix du véhicule utilisé

Il doit être adapté au déplacement et à la mission à réaliser





EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

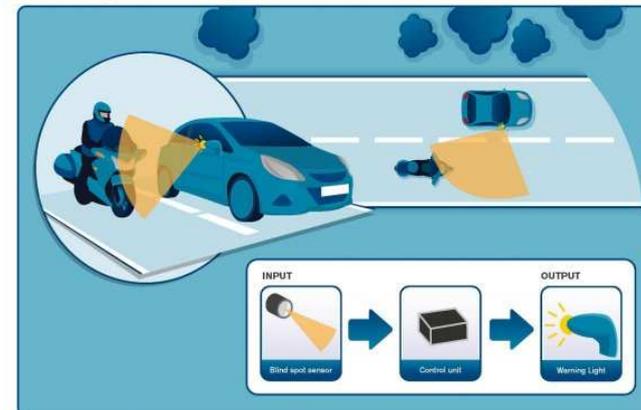
### La gestion du parc de véhicules

#### ➤ Les équipements de sécurité

Ils doivent être systématiquement installés sur chaque véhicule :  
airbag, ABS, direction assistée



Blis Blind Spot Information System



# LA PREVENTION DU RISQUE ROUTIER



## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

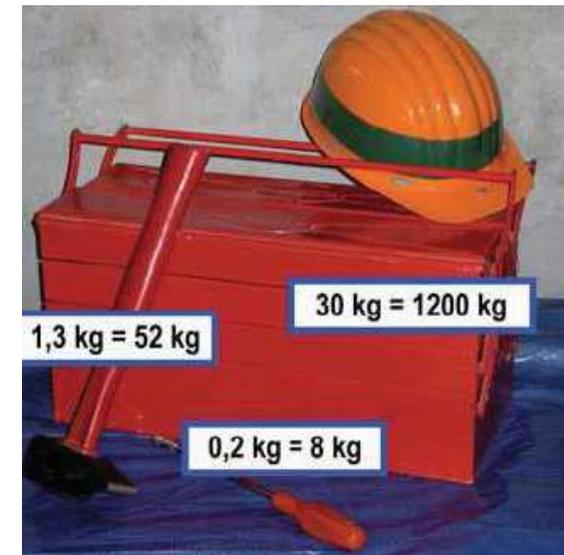


EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

### La gestion du parc de véhicules

#### ➤ Les équipements de sécurité

#### L'aménagement des VUL



A 50km/h, le rapport  
est de 40 fois le poids  
de la charge !



EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

La gestion du parc de véhicules

### ➤ Maintenance et entretien

Assurer la maintenance et définir des règles d'entretien

Planifier des vérifications périodiques

Encourager les salariés à signaler les dysfonctionnements

*Fiche d'observation*

Date :

Véhicule :

Observation :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_





EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

La gestion du parc de véhicules

### Délibération n°56/CP du 10 mai 1989

relative aux mesures particulières de sécurité applicables aux véhicules, appareils et engins de toute nature mis à la disposition du travailleur pour l'accomplissement de leurs tâches.

#### **Article 2** Visites et registre de sécurité

**Visite de réception** avant la première mise en service





EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

La gestion du parc de véhicules

Délibération n°56/CP du 10 mai 1989

### Article 2 Visites et registre de sécurité

**Contrôle journalier** avant utilisation

**Contrôle périodique annuel**, et à la suite de tout arrêt de plus de 2 mois

Ces contrôles sont effectués par une personne désignée par le chef d'établissement.

Les résultats sont consignés dans le **registre de sécurité**





EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

La gestion du parc de véhicules

### Délibération n°56/CP du 10 mai 1989

#### **Article 4** Registre d'observations

Registre mis à la disposition des travailleurs pour qu'ils puissent y consigner leurs observations sur l'état des véhicules, appareils et engins.

Registre d'observation pouvant être confondu avec le registre de sécurité.

#### **Article 5** Conducteurs

Conducteur désigné par l'employeur et attribution d'une autorisation de conduire



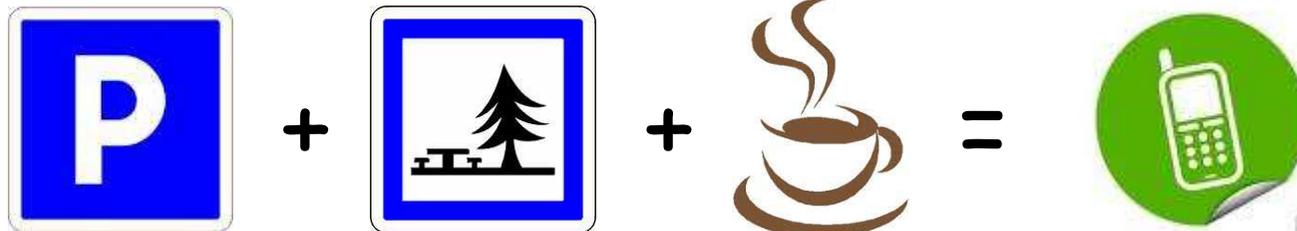
EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

### Les pratiques de communication



- Instaurer un protocole de communication
  - Renvoi automatique des appels au standard
  - Basculement sur la messagerie vocale
  - Aménagement de temps de pause réguliers
  - Informer sur les dangers liés à l'utilisation du portable au volant
  - Intégrer les pratiques de communication dans le règlement intérieur





EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

Les compétences du salarié



### ➤ Formations

Elles doivent être adaptées au métier : type de véhicule, techniques d'arrimage des charges, conditions de conduite en charge, manœuvres ...



Stages de perfectionnement à la conduite, ou de remise à niveau

Formation aux gestes de premiers secours



EN MOYENNE LE TRAJET DURE : 18 MINUTES — 13 KM — A 44 KM/H (2009)

## 2. PLAN D' ACTIONS - MISSION

### Les compétences du salarié

#### ➤ Informations et sensibilisation

Prévoir des campagnes de sensibilisation : état de fatigue, état d'ivresse, excès de vitesse, etc.

Veille à la réalisation de visites médicales

Vérifier la validité du permis de conduire

*Clause relative au permis de conduire insérée dans le contrat de travail + obligation d'informer l'employeur en cas de suspension ou retrait de permis*



# Coûts d'un accident



## LE COÛT DIRECT



Le coût direct est supporté par la CAFAT

Coût moyen d'un accident avec arrêt : 216 000 F



Coût moyen d'un accident de trajet avec arrêt : 303 000 F

Coût moyen d'une rente accident grave : 287 000 F

## COÛT INDIRECT EST A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE



Ce coût comprend :

- Remplacement de l'outillage de travail
- Remplacement ou la réparation du véhicule
- L'interruption de travail
- L'Absentéisme
- Le remplacement du salarié
- Le malus
- Les pertes de marchés



## Accident de travail de monsieur Pierre DUPONT RECAPITULATIF DU COUT INDUIT

**Commentaire : L'accident de monsieur DUPONT aura coûté à l'entreprise de manière indirecte et non pris en charge par l'assurance la somme de :**

<b>1. Coût immédiat de l'évènement</b>	<b>51 500</b>
<b>2. Frais de gestion</b>	<b>115 000</b>
<b>3. Réparation des dommages</b>	<b>76 750</b>
<b>4. Coût du remplacement</b>	<b>61 750</b>
<b>5. Coût perte de production</b>	<b>300 500</b>
<b>TOTAL COUT INDUIT DE L'ACCIDENT :</b>	<b>605 500</b>



## **Groupement des Professionnels de la Santé et de la Sécurité au Travail**

# OBJECTIFS



- Promouvoir les principes de la santé et sécurité au travail en Nouvelle-Calédonie
- Développer la prévention et la gestion des risques dans les entreprises
- Renforcer la crédibilité des professionnels de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail de Nouvelle-Calédonie
- En lien avec les réalités du terrain, aider les institutions à rédiger les textes fondamentaux, à structurer les activités liées à la prévention des accidents du travail, pour une meilleure santé et sécurité au travail.

# OBJECTIFS



Les institutions de la Nouvelle-Calédonie souhaitent :

- diminuer les accidents du travail,
- réduire leurs risques dans les entreprises

Le GPSST se propose de collaborer avec les institutions et assister les entreprises dans leur démarche d'amélioration et d'organisation de la Sécurité au travail

# LES MEMBRES



## Le GPSST a pour vocation de réunir :

- les professionnels indépendants,
- les formateurs,
- les bureaux d'études,
- et autres...

Tous les professionnels en lien avec la santé et la sécurité des salariés, la prévention et la gestion des risques dans l'entreprise.

# LES MEMBRES



## Sélectionnés sur des critères :

- de formation
- de compétences,
- d'expérience professionnelle.

## Le GPSST veut donner aux entreprises calédoniennes des garanties sur :

- la compétence de ses membres,
- la qualité de leurs prestations,
- la pertinence de leurs méthodologies et de leurs recommandations,
- un accompagnement efficace et concret.

# LE BUREAU



## Contacts

Président	Jean-Jacques PERRAUD	76 99 17
Vice-Président	Jacques MARCHAND	78 56 78
Trésorier	Jean-Yves MENNY	78 46 24
Trésorier Adjoint	Olivier LE SCANF	76 60 05
Secrétaire Générale	Safae PELLET	74 21 44
Secrétaire Générale Adjointe	Marion TEYSSIER-VILLEJIQUEL	77 25 18